



Plan Canal : regularisation en vue

Création : samedi 20 août 2016 13:33

QUI : le personnel détaché dans le cadre de la phase 1 du plan canal de février jusqu'au 14 avril 2016.

QUOI : régularisation des primes et indemnités liées au détachement plan canal (trajets, Bruxelles capitale, bilinguisme...)

QUAND : pour fin septembre 2016.

COMMENT : Via un F021. Un courrier explicatif va leur parvenir pour faciliter la compréhension des notions de lieu habituel de travail du lieu temporaire etc... Pour toutes questions un point de contact est prévu à GRG en la personne de Cécile RIGOT.

Le SNPS reste à votre disposition pour plus amples informations.